



NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/5738
3 juin 1964
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
CONCERNANT LES POUVOIRS DU REPRESENTANT ET DU REPRESENTANT SUPPLEANT
DE L'INDE AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément aux articles 14 et 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de faire savoir qu'il a reçu du Premier Ministre et du Ministre des affaires étrangères de l'Inde un télégramme, en date du 30 mai 1964, déclarant que Mme Lakshmi N. Menon a été désignée comme représentante de l'Inde au Conseil de sécurité pour participer à l'examen de la question de l'apartheid et que M. Narendra Singh a été désigné comme représentant suppléant.

De l'avis du Secrétaire général, ce télégramme constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

64-12137

